



Direction Générale Formation
Recherche Économie Emploi
Direction de la Formation Professionnelle

*Mesdames et Messieurs les stagiaires de la
formation professionnelle*

Orléans, le 16 mars 2020

Objet : Maintien de la rémunération pour les actions financées par la Région Centre-Val de Loire et déjà engagées pendant la période de crise sanitaire.

Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons est inédite. Suites aux annonces faites par le Président de la République concernant les mesures de restriction d'activités et de confinement, vos modalités de formation peuvent être amenées à évoluer. Des formations en distanciel pourront vous être proposées au cas par cas.

La Région Centre-Val de Loire tient à vous préciser qu'un maintien de rémunération est d'ores et déjà prévu dès lors que votre parcours de formation est engagé, et ce pendant toute la période d'attente de reprise de la formation.

Pour la gestion des dispositions particulières, votre organisme de formation va revenir vers vous dès que les modalités adaptées de continuité de formation et de rémunération seront opérationnelles. Si ce n'était pas le cas en fin de semaine, je vous invite à vous rapprocher de votre organisme de formation, et en cas de difficulté particulière liée à une rémunération Région, de DOCAPOSTE.

Soyez assuré que dans ces circonstances exceptionnelles, la Région Centre-Val de Loire est mobilisée avec ses prestataires et partenaires, pour permettre à chacun de poursuivre sa formation dans toute la mesure du possible et dans les meilleures conditions possibles.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes considérations distinguées.

*Soyez assuré(e) de ma
plus grande attention
dans cette difficile période .*


François BONNEAU